



TEXTE ADOPTÉ n° 778
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

30 juin 2016

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord sur la création
d'un **espace aérien commun** entre l'Union européenne
et ses États membres et la République de **Moldavie**.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **167, 434, 435** et T.A. **95** (2013-2014).

Assemblée nationale : **1884** et **3882**.

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Moldavie (ensemble quatre annexes), signé à Bruxelles le 26 juin 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 2016.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1884.

ISBN 978-2-11-135309-1



9 782111 353091

ISSN 1240 - 8468